



RCS : ANTIBES

Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00051

Numéro SIREN : 421 647 330

Nom ou dénomination : 3 A RONI FLEURS

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2017 sous le numéro de dépôt 5281

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3 A RONI FLEURS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 6 RUE SAINTE MARGUERITE 06160 JUAN LES PINS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 2 1 6 4 7 3 3 0 0 0 0 1 6

Néant ☐ *Exercice N clos le,
30/09/2015

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AA				
	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 794	AG	2 642	2 152
	Fonds commercial (1)	AH	150 000	AI		150 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	105 879	AU	100 428	5 450
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS		CT		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	9 500	CV		9 500
	Autres participations	BB		BC		
	Créances rattachées à des participations	BD		BE		
	Autres titres immobilisés	BF		BG		
	Prêts	BH	281	BI		281
	Autres immobilisations financières*	BJ	270 454	BK	103 071	167 383
TOTAL (II)		BL		BM		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BN		BO		
	Matières premières, approvisionnements	BP		BQ		
	En cours de production de biens	BR		BS		
	En cours de production de services	BT	28 643	BU		28 643
	Produits intermédiaires et finis	BV		BW		
	Marchandises	BX	172 279	BY		172 279
	Avances et acomptes versés sur commandes	BZ	150 158	CA		150 158
	CRÉANCES	CB		CC		
	Clients et comptes rattachés (3)*	CD		CE		
	Autres créances (3)	CF	68 276	CG		68 276
Comptes de régularisation	DIVERS	CH	2 871	CI		2 871
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CJ	422 228	CK		422 228
	Disponibilités	CW				
	Charges constatées d'avance (3)*	CM				
	TOTAL (III)	CN				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CO	692 683		103 071	589 611
	Primes de remboursement des obligations (V)	CP				
	Ecarts de conversion actif* (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)						
Renvois : (1) Dont droit au bail :						
Clause de réserve de propriété : *						
Immobilisations :						
Stocks :						
Créances :						

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3 A RONI FLEURS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622)			DA	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	762	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	409 156	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	19 590	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	437 131	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	193	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	13 986	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	54 227	
	Dettes fiscales et sociales			DY	55 013	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	29 059	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	152 480		
Ecart de conversion passif*			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	589 611		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			IF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			IG		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			IH	152 480	
					193	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3 A RONI FLEURS						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	745 060	FB	1 434	FC	746 494	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	745 060	FK	1 434	FL	746 494	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	8 544	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	28 486	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	783 524
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	329 665	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 297	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	218 780	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 015	
	Salaires et traitements*					FY	163 420	
	Charges sociales (10)					FZ	30 989	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	12 966
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2 413	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	764 548
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	18 975
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	738	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	738	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(738)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	18 237	

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3 A RONI FLEURS

Néant ☐ *

Exercice N

PRODUITS
EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels sur opérations de gestion

HA

Produits exceptionnels sur opérations en capital *

HB

17 955

Reprises sur provisions et transferts de charges

HC

Total des produits exceptionnels (7) (VII)

HD

17 955

CHARGES
EXCEPTIONNELLES

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)

HE

4 424

Charges exceptionnelles sur opérations en capital *

HF

15 000

Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions

HG

Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)

HH

19 424

4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)

HI

(1 469)

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

(IX)

HJ

Impôts sur les bénéfices *

(X)

HK

(2 823)

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)

HL

801 479

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)

HM

781 888

5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)

HN

19 590

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

HO

(2) Dont { produits de location immobilières
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)

HY

(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *
- Crédit-bail immobilier

IG

HP

8 732

HQ

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)

IH

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

IJ

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

IK

(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)

HX

(9) Dont transferts de charges

AI

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)

A2

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

A3

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

A4

(13) Dont primes et cotisations
complémentaires personnelles : facultatives

A6

obligatoires

A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

Exercice N

Charges exceptionnelles

Produits exceptionnels

Pénalités, amendes fiscales et pénales

4 424

Valeurs comptables des éléments d'actif cédés

15 000

Produits des cessions d'éléments d'actif

17 955

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Exercice N

Charges antérieures

Produits antérieurs

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS 3 A RONI FLEURS**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	152 286	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KP		KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KS		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	98 201	KW
		Matériel de transport *			KY	445	KZ
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	14 959	LC	LD
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
	Avances et acomptes		LK		LL		LM
	TOTAL III	LN	113 606	LO		LP	1 780
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T
		Autres participations	8U	24 500	8V		8W
		Autres titres immobilisés	IP		IR		IS
Prêts et autres immobilisations financières		IT	281	IU		IV	
TOTAL IV		LQ	24 781	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	290 674	ØH		ØJ	5 384

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
		1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	1 096	LW	154 794	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML
		Inst. gales., agents, aménagements divers	IU		MM		MN	98 201	MO
		Matériel de transport	IV		MP	445	MQ		MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	9 061	MT	7 678	MU	
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III	IY		NG	9 507	NH	105 879	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØV
		Autres participations	IØ		ØX	15 000	ØY		2C
		Autres titres immobilisés	II		2B		2C		2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	281	2G	
TOTAL IV		I3		NJ	15 000	NK	9 781	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	25 603	ØL	270 454	ØM	

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 30/09/2015

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 3 A RONI FLEURS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS 3 A RONI FLEURSNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
		1 496	2 242	1 096	2 642
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL III	QU	QV	QW	QX
		99 211	10 724	9 507	100 428
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	QN	OP	OQ	OR
		100 708	12 966	10 603	103 071

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS 3 A RONI FLEURSNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 I 5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3 A RONI FLEURS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	281	UV		UW	281			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	15 267		15 267					
	Autres créances clients	UX	157 012		157 012					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	37 818		37 818				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	12 041		12 041				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP	7 233		7 233				
	Groupe et associés (2)	VC	56 504		56 504					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	36 561		36 561					
	Charges constatées d'avance	VS	2 871		2 871					
	TOTAUX		VT	325 589	VU	325 308	VV	281		
RENOIS	(1) Montant des	VD								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
	Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	193		193				
		à plus d'1 an à l'origine	VH							
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
	Fournisseurs et comptes rattachés		8B	54 227		54 227				
	Personnel et comptes rattachés		8C	21 026		21 026				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	20 752		20 752				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 244		2 244				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 755		6 755				
		Obligations cautionnées	VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 235		4 235				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
	Groupe et associés (2)		VI	13 986		13 986				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	29 059		29 059					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI								
Produits constatés d'avance		8L								
TOTAUX		VY	152 480	VZ	152 480					
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3 A RONI FLEURS

Néant ☐ *

Exercice N. clos le : 30/09/2015

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés				à réintégrer :		WA	19 590
		de son conjoint						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		WC	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	777	XE	777
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	4 424
	Amendes et pénalités	WJ	4 424	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE							WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI							L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8		
		- imposées au taux de 0 %					ZN	3 000	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					WN			
						WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WR	27 792	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		WS		

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	342	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV		
		- imposées au taux de 0 %								WH		
		- imposées au taux de 19 %								WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										2A		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								XA		
		Majoration d'amortissement*								ZY		
		Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XD	
		Pôle de compétitivité (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		XF	
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)										PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé												

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	14 961		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	déficit (II moins I)	XJ			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	14 961	XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3 A RONI FLEURS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE	9K	9L	342
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	342
	↓		
	ligne WI		↓
			ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3 A RONI FLEURS										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	80 291		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF					
					Report à nouveau		ZG					
	TOTAL I	ØF	80 291		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	80 291				
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)												
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
ENGAGEMENTS	Exercice N :											
	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail					J7		YQ	27 481		
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance										YT	26 280
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois					J8	25 914	XQ	29 504		
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU	102
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	28 568
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					ES	650	ST	134 324		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	218 780
											YW	1 489
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										9Z	3 526
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers					ZS		YX	5 015		
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YY	80 003	
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée										YZ	60 787
DIVERS	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										ØB	134 106
	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *										ØS	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										YP	9
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 3 handicapés :)										RL	
	Effectif affecté à l'activité artisanale										ZK	%
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP										
Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3 A RONI FLEURS

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	CEGID 30/03/2012	1 096	1 096		
	2	CIC BAIL ACHAT CLIO 655BP 01/03/2010	162	162		
	3	CIC BAIL ACQ. 57CAV06 14/04/2012	127	127		
	4	CIC BAIL TRAFIC AB767PJ 21/06/2012	154	154		
	5	RUE DU COMMERCE PORTABLE 13/04/2007	1 772	1 772		
	6	PASSION MULTIMEDIA ECRANS 23/11/2007	5 249	5 249		
	7	PASSION MULTIMEDIA HP DV 23/02/2008	717	717		
	8	CBSA ORDINATEUR HP COMPAC 11/10/2008	1 322	1 322		
	9	TITRES DE PARTICIPATION 01/01/2014	15 000			15 000
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3	1 922	1 922	1 922			
	4	4 032	4 032	4 032			
	5						
	6						
	7						
	8						
	9	12 000	(3 000)			(3 000)	
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

5 955

(3 000)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3 A RONI FLEURS

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 3 A RONI FLEURS					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 3 A RONI FLEURS</u>															Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : <u>01/10/2014</u> et clos le : <u>30/09/2015</u> Durée en nombre de mois <u>12</u>																		
I Production de l'entreprise																		
Ventes de marchandises															OA	746 494		
Production vendue – Biens															OB			
Production vendue – Services															OC			
Production stockée															OD			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE			
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial															OF	8 544		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OH	28 486		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT			
TOTAL 1															OM	783 524		
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																		
Achats de marchandises (droits de douane compris)															ON	329 665		
Variation de stocks (marchandises)															OO	1 297		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															OP			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															OQ			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															OR	180 543		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OW	2 413		
Abandons de créances à caractère commercial															OX			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OY			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															OZ			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9			
TOTAL 2															OJ	513 919		
III Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 - TOTAL 2		OG	269 605
IV Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises																		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)															SA	269 605		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE															GX	746 494		
Période de référence															GY	0 1 / 1 0 / 2 0 1 4	GZ	3 0 1 5
Date de cessation																		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																		

 CERTIFIÉ CONFORME
à l'ORIGINAL

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
2 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2015

N° SIRET

4 2 1 6 4 7 3 3 0 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3 A RONI FLEURS

ADRESSE (voie) 6 RUE SAINTE MARGUERITE

CODE POSTAL 06160

VILLE

JUAN LES PINS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	300
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination ECLIPSE
 N° SIREN (si société établie en France) 809345531 % de détention 60.00 Nb de parts ou actions 300
 Adresse : N° 100 Voie CHEMIN FRANCOIS MARIUS SPAGON
 Code Postal 06600 Commune ANTIBES Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BARELIER Prénom(s) EMMANUEL
 Nom marital % de détention 13.40 Nb de parts ou actions 67
 Naissance : Date 26091972 N° Département 06 Commune CAGNES SUR MER Pays FRANCE
 Adresse : N° 100 Voie CHEMIN FRANCOIS SPAGON
 Code Postal 06600 Commune ANTIBES Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique BARELIER Prénom(s) JEAN-MARIE
 Nom marital % de détention 13.40 Nb de parts ou actions 67
 Naissance : Date 17091973 N° Département 06 Commune CAGNES SUR MER Pays
 Adresse : N° 156 Voie CHEMIN DE LA CONSTANCE
 Code Postal 06600 Commune ANTIBES Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de la même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME
ORIGINAL

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt _____

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE	30/09/2015
------------------	------------

N° SIRET

4	2	1	6	4	7	3	3	0	0	0	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	SAS 3 A RONI FLEURS
------------------------------	---------------------

ADRESSE (voie) 6 RUE SAINTE MARGUERITE

CODE POSTAL 06160

VILLE	JUAN LES PINS
-------	---------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1
---	----	---

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	300
--	----	-----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3
---	----	---

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	200
--	----	-----

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous la case en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

complémentaires. Dans ce cas, il convient de souligner en bas à droite de cette même carte

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2015

N° SIRET 4 2 1 6 4 7 3 3 0 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3 A RONI FLEURS

ADRESSE (voie) 6 RUE SAINTE MARGUERITE

CODE POSTAL 06160 VILLE JUAN LES PINS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SARL Dénomination 3 A EVENTS

N° SIREN (si société établie en France) 503185068

% de détention 95.00

Adresse : N° 6 Voie AVENUE SAINTE MARGUERITE

Code Postal 06160 Commune JUAN LES PINS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe Abrégée

Informations sur la Société

Désignation de la société : SAS 3 A RONI FLEURS

SAS 3 A RONI FLEURS

6 RUE SAINTE MARGUERITE 06160 JUAN LES PINS

TEL : 04.93.61.93.31 - FAX : 04.93.61.83.14

SIRET : 42164733000016 - CODE NAF : 4776Z

ACTIVITE PRINCIPALE : Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais

DEBUT D'ACTIVITE : 21/12/1998

Informations sur l'Exercice

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2015, dont le total est de 589 612 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 19 591 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/12/2015 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Méthodes comptables appliquées



3 A RONI FLEURS

Société par Actions Simplifiée au capital de 7.622€
Siège social : 6 Rue Sainte Marguerite - 06160 Juan Les Pins
Siret : 421.6477.330.000.16 - Code Naf : 4776Z

Assemblée Générale Ordinaire
du 31 mars 2016
statuant sur les Comptes de l'Exercice arrêté
au 30 Septembre 2015

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice s'établit à (bénéfice) 19.590 €
et il est proposé de l'affecter de la manière suivante :

Réserve légale	0
Réserves règlementées	0
Autres réserves	19.590
Report à nouveau	0
Dividendes	0
Total	19.590 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE

L'assemblée constate le résultat de l'exercice (bénéfice) 19.590 €
et décide de l'affecter de la manière suivante :

Réserve légale	0
Réserves règlementées	0
Autres réserves	19.590
Report à nouveau	0
Dividendes	0
Total	19.590 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le Président

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Annexe Abrégée

Amortissements des immobilisations corporelles :

- ☒ - Amortissement linéaire
☐ - Amortissement dégressif fiscal
☐ - Autres :

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Evaluation des stocks :

- ☐ - Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)
☒ - Premier entré, premier sorti (PEPS-FIFO)

Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 9 666 Euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2014 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Annexe Abrégée

Immobilisations :

Rapprochement entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture, et variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice

	Valeur brute l'ouverture d l'exercice	+ Augmentatio	- Diminution	Valeur brute la clôture de l'exercice
Fonds commercial	150 000			150 000
Autres immobilisations incorporelles	2 286	3 605	1 096	4 795
Immobilisations incorporelles (I)	152 286	3 605	1 096	154 795
Installations techniques matériels et outillages				
Installations générales agencements divers	98 201			98 201
Matériel de transport	446		446	
Autres immobilisations corporelles	14 960	1 780	9 062	7 678
Immobilisations corporelles (II)	113 607	1 780	9 507	105 879
Immobilisations financières (III)	24 781		15 000	9 781
Total général (I + II + III)	290 674	5 385	25 604	270 455

Fonds commercial

	30/09/2015
Éléments achetés	150 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	150 000

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Annexe Abrégée

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL 3 A EVENTS 06160 JUAN LES PINS	10 000	188 076	95,00	14 190
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Annexe Abrégée

Renseignements globaux sur toutes les filiales

Amortissements :
Rapprochement par catégorie des immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	+ Augmentatio	- Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		1 496	2 242	1 096	2 642
Total immobilisations incorporelles (I)		1 496	2 242	1 096	2 642
Terrains					
Constructions					
Installations techniques matériels et industriels					
Installations générales agencements	10 ans	86 489	9 206		95 696
Matériel de transport		446		446	
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans	12 277	1 518	9 062	4 733
Total immobilisations corporelles (II)		99 212	10 725	9 507	100 429
Total général (I + II)		100 708	12 967	10 604	103 071

Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

Créances

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	281		281
Créances de l'actif circulant	322 438	322 438	
Charges constatées d'avance	2 871	2 871	

LISTE DES CREANCES-FILIALES
 SARL 3 A EVENTS : 51 201 euros

**CERTIFIÉ CONFORME
 À L'ORIGINAL**

Annexe Abrégée

LISTE DES CREANCES-SOCIETE MERE
SARL ECLIPSE : 22 336 euros

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	8 627
PRODUITS A RECEVOIR	7 233
Total	15 860

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST. D AVANCE	2 871		
Total	2 871		

Dettes

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au pl	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	194	194		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 227	54 227		
Autres dettes	98 060	98 060		
Produits constatés d'avance				

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Annexe Abrégée

Charges à payer

	Montant
FACTURES A RECEVOIR	3 689
CONGES PAYES	16 544
CH. SOC. S/CONGES PAYES	4 066
AVOIRS A ETABLIR	22 801
Total	47 100

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 7 622,45 Euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	15,24
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	15,24

Passifs sans évaluation fiable

Il s'agit des passifs pour lesquels il ne peut être procédé à une évaluation fiable. Estimations exprimées en Euros.

Nature du passif	Estimation	Commentaire
HONORAIRES DU COMMISSAIRE	4 000	PROVISION NON COMPTABILISEE

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 Septembre 2015

Aux Associés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale en date du 28 Juillet 2015, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 Septembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société 3 A RONI FLEURS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe concernant le montant important du solde des congés payés, les clients douteux n'ont pas fait l'objet de provision mais ont induit la comptabilisation d'avoir à établir et la comptabilisation des créances et dettes entre sociétés.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- 1) Une créance sur la SARL 3 A Events pour un montant de 56.504,12 euros a été comptabilisée au débit du compte 4551100. Un reclassement en compte 267100 – Créance liée à des participations a été préconisé,

- 2) Une créance sur la SARL ECLIPSE pour un montant de 22.336, euros a été comptabilisée au débit du compte 467950. Un reclassement en compte 4551200 – C/C SARL ECLIPSE a été préconisé,
- 3) Une dette sur la SARL 3 A Events pour un montant de 5.303,46 euros a été comptabilisée au crédit du compte 4676500. Un reclassement en compte 267100 – Créance liée à des participations a été préconisé, portant ainsi ce compte à 51.200,66 euros.
- 4) Les clients douteux comptabilisés au 30/09/2015, n'ont pas fait l'objet d'une provision ni au titre de l'exercice clos au 30/09/2015, ni pour les exercices antérieurs, soit un total de 15.267 €, mais ont fait l'objet inscription au passif au compte « Clients Avoir à établir » pour un montant de 7.030,17 € TTC.
- 5) Les congés payés laissent apparaître un solde en jours important notamment pour Mr ROQUEFORT et Mme CHAMI. Le décompte de ces jours faisant l'objet d'un suivi, la direction s'engage à la prise de ces congés pour satisfaire à la réglementation et à la convention collective applicable.

La note de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations suivantes :

- Immobilisations corporelles,
- Participations,
- Provisions,

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

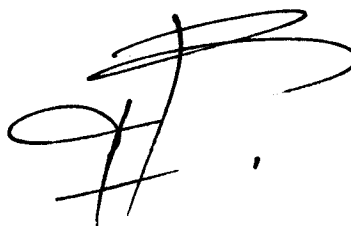
III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nice, le 29 février 2016
François BEDROSSIAN



**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**
**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
30/09/2015**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Nice, le 28 Février 2016

